

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTRÉAL, LUNDI, 5 JUIN, 1837.

POÉSIE.

SANS OUBLIER.

Sans l'oublier, on peut fuir ce qu'on aime,
On peut bannir son nom de ses discours,
Et, de l'absence implorant le secours,
Se dérober à ce maître suprême,
Sans l'oublier.

Sans l'oublier, j'ai vu l'eau dans sa course
Porter au loin la vie à d'autres fleurs ;
Fuyant alors le gazon sans couleurs,
J'imiterai l'eau fuyant de sa source,
Sans l'oublier.

Sans l'oublier cette voix triste et tendre,
Oh ! que de jours j'ai vu naître et finir !
Je la redoute encor dans l'avenir :
C'est une voix que l'on cesse d'entendre,
Sans l'oublier.

Mme. DESBORDES-VALMORE.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

DE L'HOMME.

(Suite et Fin.)

Le temps des folles illusions et des plaisirs bruyants est passé ; il faut à l'homme fait des jouissances solides qu'il ne goute jamais que par avance. Plusieurs routes sont ouvertes devant lui, toutes épineuses, toutes remplies de précipices, d'obstacles difficiles à vaincre. A l'extrémité de chacune de ces routes est placé un objet qui, parcequ'il est éloigné, paraît attrayant et dont les défauts ne paraissent pas. L'homme fait son choix et jouit dans son cœur du bonheur qu'il possédera lorsqu'il sera arrivé au bout de la carrière qu'il se propose de parcourir. Il s'élance avec courage dans la route qui lui promet la satisfaction, les yeux sans cesse fixés sur le terme éloigné de ses travaux ; il rencontre souvent en son chemin des curiosités qui l'arrêtent un instant, mais tout cela dont il peut jouir immédiatement n'est rien ; il lui faut cet objet qu'il aperçoit si agréable dans le lointain. Il sue, il fatigue, il parvient à éviter bien des écueils, il parcourt bien des obstacles, franchit des abîmes et arrive enfin au but de ses desirs. Il s'étonne de ce qu'il n'est pas encore satisfait ; maintenant qu'il le possède, l'objet qu'il souhaitait avec tant d'ardeur n'est pas si beau qu'il le lui paraissait : il lui faut autre chose. Il semble qu'une fois dupe de sa crédulité, il va se contenter de jouir de ce que la providence lui met sous la main et mettre un terme à ses poursuites infructueuses. Non ! il va de nouveau se jeter à corps perdu dans une autre route, persuadé que le contentement et la paix l'attendent à l'autre bout. Eh bien ! il se trompe encore et ne sera point rebuté.

C'est ainsi que l'avare va tristement passer sa vie à entasser des millions sur des millions, sans jamais en trouver assez, à être dans de continuelles appréhensions que quelque chose lui soit enlevé, à ne se permettre aucun déshonneur, aucune douceur, de crainte que le morceau d'or ne diminue d'une obole !

C'est ainsi que l'ambitieux, d'abord au pied de l'échelle sociale, montera de degré en degré et ne se trouvera jamais assez haut. S'il parvient jusqu'au sommet, il n'est pas encore content et l'univers même lui semble trop petit pour le contenir !

C'est ainsi que le débauché usera toutes ses énergies corporelles et mentales dans la multiplicité des plaisirs honteux ; qu'il mourra dans les plus horribles tortures, et ne regrettant la vie que parce que la mort va mettre un terme à ses turpitudes !

C'est ainsi que l'homme adonné à la fureur du jeu va dépenser en un jour une fortune brillante, souvent amassée par les travaux nombreux d'un père ; ôtera le pain de la bouche d'une épouse et de ses enfants chéris, et s'il avait encore mille fortunes il les abandonnerait encore aux caprices des dés et des cartes !

Que de troubles, que de chagrins assiègent le père de famille ! Il faut des soins et des attentions continuelles à cette douce compagnie qui a bien voulu oublier le nom de ses pères pour subir le sort de son époux, partager ses soucis, pleurer et se réjouir avec lui. Il faut un établissement convenable à ces petites créatures qui croissent sous l'aile maternelle. Ces enfants ont des défauts qu'il faut corriger, des caprices qu'il faut souvent satisfaire. Les dangers environnent l'enfance et le père les partage dans son cœur. Lorsque la famille est grande, que de poignantes douleurs n'éprouve-t-il pas, lorsqu'il voit le prix de tant d'amour, de tant de sacrifices, de tant de sollicitudes, flottant sur un océan d'écueils, emporté dans le tourbillon des sociétés turbulentes, exposé à chaque instant aux infortunes et à toutes les misères de l'humanité.

Les plaisirs sont presque nuls à cet âge, toutes les peines sont grandes et terribles, et si un léger sourire vient quelquefois caresser les lèvres de l'âge mûr, souvent des larmes cuisantes le suivent. Mais pourtant dans tous les temps, l'homme éprouve des soulagemens à ses maux et la vie n'est pas une chaîne continue d'infortunes, car la vie est à tous supportable, et le plus malheureux sent toujours un certain charme qui l'attache fortement à la vie. Voyez cet honnête citoyen qui passa sa jeunesse dans les sentiers du bien, comme il coule des jours heureux, au milieu d'une famille docile qui l'entoure et le délace par ses tendres caresses ! Considérez les jouissances nombreuses qui accompagnent les heures de l'homme vouant sa vie à la culture de son intelligence.

A tout âge donc, l'homme a des momens de joie et des mo-

mens de douleur, parcequ'en tout temps il est égaré par des rêveries qu'il croit réelles.

L'homme est enfin arrivé au déclin de la vie. Il est désabusé de toutes ses erreurs. Son œil se reporte sur le passé qui lui apparaît comme un songe. La figure du monde est passé devant lui, et c'est maintenant qu'il s'aperçoit que tout ne fut que chimère et qu'illusion. Il retrace à son esprit les égaremens de sa jeunesse et cette image si triste ouvre ses yeux aux larmes et excite des regrets. Mais la fin de la vie humaine ressemble à son commencement. C'est à ces deux époques que vous trouverez l'homme affranchi des inquiétudes qui ont nourri son esprit dans la jeunesse comme dans l'âge mur. C'est à ces deux époques que vous le trouverez goutant une véritable paix. Les douleurs, les infirmités, la vue de la mort qui s'avance à pas rapides, jouent, à la vérité, une scène bien lugubre sur le théâtre de la vieillesse ; mais ces maux là sont grandement compensés par le contentement intérieur qui accompagne la vie sage et la réflexion.

Qui ne se sent attendri, en voyant ce vieillard dont les rides ont couvert le visage vénérable, dont les cheveux blancs et rares présagent le prochain tombeau, qui, malgré cela, vous aborde avec une physionomie franche, gaie et ouverte, qui semble se faire jeune avec vous, partage un instant vos amusemens, comme ayant égard à votre légèreté et votre étourderie !... Quel charme secret ne se rattache pas presque toujours à cette histoire mystérieuse du temps passé qu'une voix cassée vous raconte avec un ton qui commande l'intérêt ! Si vous vous permettez quelque fois d'en rire un peu vous ne pouvez retenir une certaine admiration envers le bon vieillard.

La vieillesse a ses douleurs, mais elle a aussi ses charmes, et à part quelques acceptions rares, l'homme goute plus de bonheur à la fin de sa carrière, lorsqu'il commence à reconnaître le néant de toutes les chimères qu'il s'était créées, que lorsqu'il semble noyer son existence dans cet océan de troubles que tous se donnent pour parvenir à un bonheur qui ne s'y trouve pas.

Nous venons de passer en revue tous les âges de la vie ; nous avons examiné l'homme sous tous les aspects qu'il peut présenter, et partout nous n'avons fait que dévoiler de nouvelles contradictions. Il nous est apparu tantôt sublime et reflétant en quelque sorte la gloire de son créateur : tantôt vil comme le limon dont son corps fut pétri. L'homme naît, vit et meurt sans avoir jamais pu se définir, sans avoir pu se rendre compte de son existence énigmatique. C'est un problème insoluble. Plus vous ferez en lui de découvertes, plus vous sonderez ses abîmes, plus vous vous trouverez éloigné de la solution. Vous ne trouverez en lui que précipices dont la sonde ne pourra jamais atteindre les profondeurs. Tous ceux qui se sont épuisés en recherches sur cet être inextricable, sont tous tombés d'accord que "l'homme est une énigme indéfinissable."

ERRATA.

Dans le morceau de littérature, intitulé de l'homme ; dans l'épigramme, au lieu de *audiatem*, lisez "nudiatem" — 1er paragraphe, 1ère ligne, au lieu de *inexplicable*, lisez "inexpliquable." — *Ibid*, 4ème ligne, au lieu de *traîne*, lisez "trace." — *Ibid*, ligne 12, au lieu de *déclinant*, lisez "déchirant." — 2d paragraphe, ligne 8, au lieu de *vue*, lisez "vue." — 5ème paragraphe, ligne 11, après les mots : *vous y apercevrez l'homme*, ajoutez "tournez les yeux vers l'abîme du néant, vous y trouverez l'homme." — *Ibid*, ligne 12, après le mot *instant*, ajoutez "suivant." — Parg. 6, ligne 4, au lieu de *invisibles*, lisez "insensibles." — Parg. 11, ligne 4, à la ligne *c'est pour toi*, lisez "c'est par toi." — *Ibid*, ligne 11, au lieu de *cette puissance*, lisez "cette voix puissante." — Parg. 12, ligne 10, au lieu de *la gloire*, lisez "ta gloire."

ÉDUCATION.

L'ÉDUCATION est l'un des premiers mobiles de la gloire et des besoins des nations. C'est dans la vue d'inspirer quelques idées sur cette partie essentielle de l'avenir de nos concitoyens, que nous reproduisons aujourd'hui un discours prononcé par Mr. Etienne Arago, dans la chambre des députés en France, séance du 23 mars dernier, au sujet de la loi présentée sur l'éducation primaire.

M. ARAGO. — J'ai remarqué dans le rapport de la commission des paroles hasardées et légères sur les études scientifiques et leur portée ; j'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas les laisser sans réfutation. Je crois aussi que les études scientifiques sont trop négligées dans les collèges royaux, mais je ne dois m'occuper ici que des collèges communaux. Le titre II de la loi accorde aux communes le droit de créer des écoles communales, mais de deux classes. Je ne vois pas la nécessité de cette division ; le titre II veut en outre que l'enseignement soit réglé dans ces établissemens d'une manière uniforme et obligatoire. C'est contre cette disposition surtout que je proteste, en obéissant à une profonde conviction. (Très bien ! très bien.)

Je demande pourquoi la liberté d'enseignement que l'on accorde aux établissemens privés serait refusée aux établissemens communaux. On exige des premiers le dépôt d'un programme seulement. Pourquoi une liberté aussi grande, aussi juste, serait-elle enlevée aux conseils municipaux ; se défierait-on du zèle, de la capacité, de l'intelligence de ces conseils ? C'est sans doute là le mobile de la loi ; mais c'est une erreur de croire qu'il n'y a de capacités qu'à Paris. J'ai parcouru la France dans tous les sens ; partout j'ai trouvé des hommes capables, instruits, zélés ; des hommes de génie, messieurs ; oui, des hommes de génie qui vivaient ignorés et méconnus, parce que l'administration ne les recherchait pas, parce qu'elle ne leur confiait pas des fonctions qui pussent les mettre au jour. Si l'on suivait un tout autre système, l'on ne tarderait pas à être convaincu de la vérité que j'avance.

Mais, dit-on, vous voulez porter atteinte à la centralisation. Autant que personne je veux la centralisation ; je la désire, je la

demande ; pour le maniement des forces qui doivent consolider l'empire des lois et des constitutions ; mais pour ce qui regarde l'instruction publique, l'instruction secondaire ; il n'est pas nécessaire, je le crois, de la porter à ses dernières limites.

L'orateur cite ici l'exemple de l'Angleterre, où l'on sait enlever à la centralisation ce qui doit lui être enlevé, et où les rouages de l'administration sont tellement simplifiés, que le ministre de l'intérieur, qui n'a que quelques employés, correspond avec l'Angleterre, au moyen de 50 lettres ; avec l'Ecosse, au moyen de 30, et avec l'Irlande avec moins de 20. (On rit.)

Après avoir établi que la centralisation ne peut pas être bonne en matière d'instruction publique, M. Arago prend une à une les objections qui ont été faites contre le système des études scientifiques, et poursuit en ces termes :

On nous dit : Mais il arrivera, si vous laissez aux conseils municipaux le soin de fixer les matières à l'enseignement, qu'on supprimera le grec et le latin. Si cela arrivait, ce serait un malheur, j'en conviens, mais un malheur auquel je me résignerais sans trop de chagrin. Depuis trente ans j'ai vécu au milieu des notabilités scientifiques, et je puis dire que parmi tous les hommes illustres que j'ai connus, un grand nombre ne pensaient pas que le grec et le latin fussent toujours indispensables. Savez-vous, Messieurs, sous quel rapport un des admirateurs de ces deux langues les glorifiait ? c'était parce qu'elles avaient donné un grand développement à la poésie et aux lettres, et que la poésie et les lettres, disait-il, donnent plus de charme à la galanterie et plus de délicatesse au plaisir. (Longue hilarité.)

Moi, MM. je regarde le grec et le latin comme utiles par fois, mais non comme indispensables. Je veux qu'on puisse en remplacer l'étude, d'abord par une étude approfondie du français, puis par celle d'une langue moderne. Je veux que cette langue ne soit pas nécessairement la même partout, que ce puisse être à Bayonne, l'Espagnol ; au Havre, l'Anglais ; à Besançon, l'Allemand. Je demande, messieurs, que sur ce point, quant aux choix des matières de l'enseignement, on laisse entièrement libres les conseils municipaux, car j'ai confiance dans leur tact et leurs lumières.

Passant aux arguments qui ont été produits par les auteurs du projet de loi, M. Arago les combat successivement.

Les études classiques, poursuit-il, doivent être, selon quelques personnes, le principe de l'enseignement, parce que c'est parmi les anciens que sont les plus beaux monumens de la littérature.

Eh quoi ! Bossuet, Fénelon, Racine, Corneille, Voltaire, Rousseau, Labruyère, Molière, l'immortel Molière surtout, ne doivent-ils pas exciter l'admiration au même degré que les poètes et les orateurs de l'antiquité ? Ne sont-ils pas capables de former notre esprit et notre cœur ? Ne sont-ils pas faits pour servir de modèles, et prétendrait-on en trouver ailleurs de plus accomplis ? Non, messieurs, notre langue, de ce côté, n'a rien à envier aux autres.

Sans latin et sans grec, vient-on encore nous dire, une intelligence ne saurait se développer. Je n'ai qu'un mot à répondre je n'ai qu'à rappeler le nom d'un homme dont l'intelligence était incomparable. Cet homme, c'est celui qui est mort à Saint-Hélène, c'est Napoléon ! (Mouvement et bruits divers.) Ce n'était point, certes, le grec et le latin qui avaient formé son intelligence ; car il se nourrissait de la lecture de nos plus grands écrivains, qu'il savait tous par cœur, et dont il récitait souvent des passages, et si l'on a dit qu'il était toujours avec son Plutarque, c'était avec la traduction.

Sans latin et sans grec, a-t-on dit encore, on ne forme que de médiocres écrivains.

La France, Messieurs, a le bonheur d'avoir un poète qui unit à un talent inimitable un noble caractère, ce qui ne laisse pas d'être assez peu commun parmi les poètes. (On rit.) Ce poète dont je veux parler, Messieurs, n'est point M. de Lamartine, bien que ce tableau pût lui être parfaitement appliqué, c'est Béranger ; que le public a surnommé, à juste titre, le poète national. Béranger cependant ne connaît ni le grec, ni le latin.

Je pourrais vous citer encore, dans des temps plus reculés, Vauvenargues, Quinault, et tant d'autres encore. Je pourrais vous citer Shakespeare, le grand poète de l'Angleterre, qui ne se distingue pas seulement par la hauteur et la noblesse de ses conceptions, mais qui mérite encore le premier rang par l'élégance et la richesse de son style. Shakespeare non plus ne connaissait pas le latin.

Un autre argument sur lequel on s'appuie c'est qu'on ne sait jamais bien sa langue quand on n'a pas appris une langue étrangère. Il faudrait en conclure de là que les Grecs avaient puisé toutes leurs beautés chez les Egyptiens, et que le latin n'est rien sans le grec. C'est ce que disent beaucoup de partisans des études littéraires. C'est même ce que je trouve dans les écrits d'un membre de l'Université :

"Je ne puis comprendre, dit l'écrivain dont je parle, un professeur de 6e qui essaierait de traduire les fables de Phèdre, s'il ne comprenait pas celles d'Esopé."

Et s'il était vrai que les gens qui ne comprennent pas les fables d'Esopé fussent incapables d'écrire dans leur langue, et de l'enseigner, il faudrait ranger parmi ces gens l'immortel Lafontaine, qui, d'après vous, n'aurait pas dû être professeur de sixième. (Approbation.)

Que voulez-vous faire du latin et du grec, nous demande-t-on ensuite ? C'est une question qui ne rentre pas dans le système du projet de loi actuel, et qui ne nous est point soumise. Néanmoins je répondrai que le latin et le grec doivent être cultivés à fond dans les écoles supérieures. Je ne m'oppose pas à ce qu'on les enseigne, mais je ne voudrais pas qu'on fit une obligation de cet enseignement. Une chose encore que je regarde comme

très désirable, c'est que l'Université s'occupe de faire enseigner le grec et le latin d'une manière plus abrégée. Il faut 8 à 9 ans sous le régime actuel; c'est là un abus qu'il importe de prévenir. Un jeune homme veut entrer, je suppose, à l'École polytechnique, il n'a fini ses cours qu'à 18 ans; il faut qu'il passe ensuite plusieurs années dans des cours préparatoires, de sorte qu'au moment de commencer sa carrière, il a déjà dépassé 24 ans, et se trouve découragé et rebuté.

Il n'y a pas d'intelligence, quelque rebelle qu'elle soit, qui n'arrive à apprendre en deux ans une langue moderne. En employer sept à huit à l'étude du grec et du latin, n'est-ce pas exorbitant, je vous le demande?

On a encore dit que l'étude des langues était plus appropriée à l'intelligence des enfants que les études scientifiques. La grammaire, Messieurs, a des règles abstraites bien autrement difficiles que les règles de la géométrie et de l'algèbre.

Prenez-y garde! s'écriait l'autre jour M. de Sade, nous devons respecter un mode d'enseignement qui a donné de si beaux fruits. Si on examinait tous les fruits qu'a produits ce système, je pense, moi, que les médiocres et les mauvais abonderaient éminemment. (Hilarité générale.)

Ce mode d'instruction a été nécessaire à une époque où notre littérature était insignifiante, mais aujourd'hui il n'a plus la même utilité. Eh! Messieurs, si l'on voulait donner des numéros à nos littérateurs distingués, comme on voulait le faire tout à l'heure pour les professeurs, pensez-vous que le nom d'une femme ne se présenterait pas des premiers?

M. le ministre de l'instruction publique a prétendu que toutes les méthodes qu'on a voulu substituer à la méthode universitaire ont échoué. Il a cité les écoles centrales. Messieurs, il ne faut pas parler légèrement des écoles centrales. Elles ont produit de grands, de magnifiques résultats; est-ce que dans les oscillations de la politique on n'a réformé que de mauvaises choses? Le ministère vient de proposer de revenir au système des poids et mesures, tel que la Convention l'avait établi; cela vous prouve que sa beauté et son utilité ne l'avaient pas défendu des altérations qu'il a subies.

Je suis fâché d'avoir à rencontrer aussi souvent sur ma route mon honorable ami M. de Sade. Il a dit que l'étude des sciences pouvait fausser l'esprit des enfants et énerver leur imagination. Jusqu'ici, ce me semble, on avait considéré cette étude comme un cours de logique. Elle parle moins à l'imagination qu'au raisonnement, je l'avoue; mais la première pensée du législateur doit être de créer des hommes utiles au pays et à la société. L'orateur désigna un grand nombre d'hommes illustres, de ceux qui ont exercé la plus grande influence sur leurs siècles, qui avaient retrempe leurs facultés dans l'étude des sciences.

Il cite Pascal, élevé dès son enfance dans une académie des sciences, Descartes, Galilée.—Je terminerai, dit-il, par un dernier exemple. Il est un homme d'une supériorité incontestable et même incontestée. C'est Molière, eh bien! Molière a commencé par l'étude des sciences sous la direction de Gassendi; son premier ouvrage a été la traduction d'un traité scientifique.

On a prétendu que les études scientifiques n'ont rien qui puissent émouvoir les ressorts de l'âme.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer une anecdote assez curieuse. Euler était très pieux; l'un de ses amis vint lui dire un jour: la religion est perdue, il n'y a plus de foi; les cœurs ne se laissent plus émouvoir par le spectacle des beautés merveilleuses de la création. Pendant que je prêchais sur ce grand sujet, la moitié de l'auditoire dormait. Euler lui répondit: Eh bien! au lieu d'aller prendre des descriptions de la nature, dans la Bible, ou de puser dans votre imagination, prêchez-leur le monde des astronomes: au lieu d'exalter la splendeur du soleil, dites-leur qu'il est un million de fois plus gros que la terre; montrez-leur comment les astres circulent dans l'espace, et quelles distances nous séparent de ces grands corps.

Vous ne leur avez parlé des planètes que comme des espèces d'étoiles; dites-leur comment nous arrive leur lumière, qui traverse 80 mille lieues par seconde, dites-leur que certaines étoiles sont si éloignées de notre monde, que si elles étaient enfantées, nous les verrions encore un million d'années après. Fort de ces conseils, Euler attendit l'effet qu'avait pu produire le prédicateur. Il arriva bientôt; tout dans sa tenue annonçait le désespoir, et il s'écria: Ah! ils ont oublié le respect dû au saint temple; ils m'ont applaudi!... (Hilarité générale.)

Les études scientifiques, Messieurs, sont peu en faveur dans l'université. C'est en présence de cette prévention que j'ai cru devoir entrer dans ces détails; sans vouloir nier pour cela le mérite des études classiques.

J'arrive à une dernière objection. On a voulu faire considérer les sciences comme propres seulement à servir les intérêts matériels. Assurément, ce n'est pas avec des alexandres qu'on extrait la soude du sel marin. Mais l'étude de la science fait plus que servir les intérêts matériels, ce qui est déjà beaucoup; elle détruit les préjugés les plus enracinés.

Sans les progrès de l'astronomie, vous verriez bientôt tout Paris se transporter, comme autrefois Rome, à l'une des portes de la ville, pour immoler un chien-loup à la canicule. Vous le verriez dans vingt jours jeter les hauts cris pour faire revenir la lune de son évanouissement. (On rit.) Vous seriez témoins de l'effroi universel que produirait le retour de la comète. Enfin, sur votre budget, déjà si chargé, figurerait un astrologue parmi les fonctionnaires salariés. (Hilarité prolongée.)

Après une éloquente et chaleureuse invocation à toutes les sciences, qu'il convie au perfectionnement moral et matériel, l'orateur termine ainsi:

Et lorsque toutes les sciences auront accompli leur tâche, un poète, car il se trouvera encore des poètes, s'écriera plein d'un noble enthousiasme, en leur rendant hommage:

Le Dieu poursuivant sa carrière
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 5 JUIN, 1837.

DERNIERES NOUVELLES.

Le Paquebot *Charlemagne* parti du Havre le 18 avril, était le 1er juin en vue du Port de New-York. Il ne devait apporter d'Europe aucunes nouvelles plus fraîches que celles que nous possédons déjà. On savait seulement qu'une grande inquiétude existait au Havre sur l'état du commerce en Amérique.

MEXIQUE:—Des avis de la Vera-Cruz du 1er mai mentionnent que les vaisseaux américains, qui avaient été saisis par le gouvernement Mexicain, en représailles de la capture faite par un vaisseau américain du brick Mexicain le

Général Urréa, avaient été mis en liberté. Le gouvernement mexicain considérant la capture de l'*Urréa* comme une affaire privée jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'un semblable acte a été sanctionné par le gouvernement américain.

— Le Président Bustamante a formé son cabinet comme il suit: Don Louis Chevas, secrétaire d'état; Don Manuel Pena-y-Pina, secrétaire de l'intérieur; Don Joaquin Lebrija, secrétaire de la trésorerie, et José Michelena, secrétaire de la guerre et de la Marine.

— Un décret pour l'abolition de l'esclavage fut publié le 5 avril. — Les réclamations des Français, auprès du gouvernement Mexicain, ont été arrangées et l'escadre française a fait voile immédiatement pour les Indes Occidentales.

— Le ministre Britannique Mr. Packenham, devait quitter la Vera-Cruz le 3 mai pour se rendre à Londres. — L'aspect des affaires entre le Mexique et les Etats-Unis paraissait prendre une tournure pacifique.

— Le général Montezuma s'est placé lui-même à la tête du gouvernement de San-Lou, et a complètement battu le général Andrade, qui à la tête de 600 hommes des troupes du gouvernement fit une tentative pour chasser les fédéralistes de leurs positions. Les forces, sous Montezuma, se montent de 12 à 1500 hommes.

— Santa Anna est laissé sans aucun soutien dans le gouvernement; il avait cherché à intriguer pour ressaisir le pouvoir; mais ses séides ont été découverts et chassés de tous les emplois. Toute la presse attaque maintenant le lâche, le traître de San-Jacinto, et les clameurs du peuple demandent son renvoi devant une cour martiale. Ainsi finissent toujours les misérables qui exploitent le peuple pour leur propre ambition, ils s'attirent tôt ou tard l'exécration générale.

— Une amnistie générale pour les crimes politiques a été accordée par Bustamante, le nouveau président.

— Bravo a quitté l'armée pour revenir dans la capitale; Filisola commande provisoirement les troupes à Matamoras.

— Le commodore Lopez a été jugé et cassé par rapport à sa lâcheté dans le combat avec la goëlette Texienne *Independence*.

— Tout fait présager que les Mexicains reprendront le bioc des ports du Texas.

— Le gouvernement mexicain cherche à contracter un nouvel emprunt de 7 à 8 millions de dollars.

— Un journal français intitulé *l'Universel* se publie à Mexico depuis quelques temps.

CHINE:—Le *Journal du Commerce* de Canton du 28 janvier contient le rapport du vice-roi au sujet de Mr. Elliot, qui était consul britannique à Macao; il lui est permis de venir à Canton; mais il est placé sous une surveillance spéciale.

— Beaucoup de vaisseaux ont été perdus depuis quelques temps par les dé sastres des mers de la Chine. Parmi eux se trouvent la *Suzanna*, le *Homazje*, le *Bomanjee*, le *Hamondy*, le *Marguerit-Graham*, le *Admiral-Buskes*, le *Fury*, le *Alexander* et la *Ville d'Orléans*.

EMBARRAS DES MARCHANDS DETAILLEURS.

Lorsque la prudence nous a fait demander que nos banques imitassent l'exemple des Etats Unis, et fermassent leurs coffres avant que nos voisins vissent les vider, nous ne nous dissimulâmes point les embarras qui devaient résulter de cette mesure et les inconvénients qu'il s'agirait de surmonter dans les négociations des affaires ordinaires. Mais nous espérions que le premier d'entre les représentants du peuple ne resterait point spectateur tranquille d'une crise forcée, dans laquelle tous ses concitoyens étaient intéressés; quelques pressentimens que nous pussions avoir sur le caractère de Mr. Papineau, il ne nous appartenait pas de prévoir qu'il oublierait son devoir, qu'il consentirait d'un œil indifférent les anxiétés d'un peuple qui lui a confié la direction de ses affaires, qu'il sourirait aux calamités publiques et qu'il tâcherait d'en augmenter l'effet.

Les journaux qui soutiennent cet homme, tout à son ambition et rien à ses constituans, diront que nous l'attaquons avec un acharnement sans exemple; mais notre conscience ne peut se taire devant les maux incalculables qui sont la suite de la politique suivie par Mr. Papineau, et nous ne pouvons reconnaître aucuns droits au patriotisme à celui qui abandonne son pays dans le moment où il a besoin de tous ses aides.

Lorsque la crise se fit sentir à New York, et que les banques durent suspendre leurs paiemens en espèces, d'après l'avis des principaux négociants, la législature de l'Etat s'empressa de régulariser la mesure et de rendre une loi qui facilitât toutes les transactions. Le conseil de ville de New York prit également part à la détresse et fit tout pour en arrêter les progrès; il créa des petits bons pour remplacer la monnaie courante.

Mr. Papineau a-t-il rien fait de semblable? Il s'est contenté de faire critiquer la mesure par le *Vindicator*, son journal favori, et de faire circuler des craintes parmi nos habitans pour augmenter les embarras. Mais ne pouvait-il pas se rendre à l'assemblée qui fut convoquée et y donner ses avis? Les yeux d'un homme tel que lui, d'un administrateur de son poids n'eussent-elles pas éclairées nos concitoyens et ne leurs eussent-elles point suggérées les moyens les plus propres à parer tous les inconvénients? Qui donc est coupable de la mesure? Mr. PAPINEAU et Mr. PAPINEAU seul, car il n'a rien fait pour empêcher l'adoption ou pour en faire pressentir les résultats.

Il restait ensuite à légaliser la suspension des espèces, à la co-ordonner avec les relations publiques, à donner un cours légal et forcé aux billets en circulation, à remplir le change qui allait bientôt disparaître des mains du public. Qui pouvait, qui devait remplir toutes ces conditions nécessaires au pays? La législature provinciale, à la tête de laquelle est Mr. Papineau et dont lui seul tient tous les fils dans ses mains. On viendra dire que c'était au gouverneur, comme chef de l'exécutif, à convoquer cette législature; mais pouvait-il prendre sur lui cette démarche, quand la législature elle-même, par la seule influence de Mr. Papineau, son maître, avait déclaré qu'elle ne procéderait plus à aucunes affaires publiques, jusqu'à ce que des volontés inexécutables aient été accomplies? Mr. Papineau pouvait seul, dans cette position, demander la convocation de l'assemblée, il devait le faire, eût-il été dans des termes cent fois plus encore qu'il ne l'est avec l'exécutif, car le soin de sauver son pays doit l'emporter sur toute autre considération. Mr. Papineau est donc le seul artisan de l'embarras où se trouvent aujourd'hui tous nos marchands détailliers et c'est sur lui qu'ils doivent en jeter tout l'odieus.

Maintenant que nous avons désigné celui qui produit tout le mal dans notre province, il s'agit d'examiner les moyens de se tirer du gouffre où nous sommes plongés.

L'absence totale du change se fait sentir dans notre ville; les détailliers ne peuvent plus vendre, parcequ'ils n'ont plus de monnaie pour rendre; encore quelque jours et il n'existera peut-être plus un sou en circulation. Plusieurs se sont vus obligés de créer des bons d'un chelin et de trente sols; mais ces bons sont volontaires, dépendent absolument du degré de confiance qui existe entre celui qui les donne et celui qui les reçoit; nos habitans, peu accoutumés à ces sortes d'affaires, seront bientôt dégoûtés de ces notes et nous risquons de rester privés des denrées les plus nécessaires à l'existence.

D'un autre côté, le vœu de la loi est difficile à atteindre; si l'on se trouve dans la nécessité de faire des offres réelles, on ne peut réaliser, qu'à grands frais la somme nécessaire en espèces métalliques; dans une quinzaine de jours, il y aura peut-être impossibilité complète à se procurer des écus.

Pour obvier à l'absence de la législature, à l'abandon dans lequel ceux qui doivent et peuvent tout nous laissent, ne serait-il pas possible que tous les magistrats du district de Montréal se rassemblent et qu'ils adoptassent un moyen de tirer leurs concitoyens d'embarras. Ce moyen serait de créer un papier de change signé par un comité nommé et qui aurait circulation forcée. Les magistrats échangeraient les bons de monnaie contre les billets des banques; ils consenseraient ces bills entre leurs mains jusqu'à ce que les paiemens en espèces soient reçus par les banques; puis alors, tous les porteurs viendraient reprendre leurs billets en remettant leurs notes en espèces. Nous savons bien que la

mesure ne serait pas trop légale; mais il ne faut pas s'arrêter lorsqu'on est déjà sorti de la légalité et lorsqu'il s'agit de l'avantage général. Nous n'entendons point indiquer de moyens; mais nous appelons les lumières de nos concitoyens sur cette question et nous recevrons avec la plus vive reconnaissance toutes les communications qui nous seront faites à cet égard.

OPINION DU COURIER DES ETATS-UNIS SUR LA SUSPENSION DE NOS BANQUES.

Dans le *Courier des Etats-Unis* du 31 mai dernier, après avoir rendu compte d'un article de la *Gazette de Québec* sur la suspension des banques du Canada, on lit les remarques éditoriales suivantes:

« Il paraît que dans ce Nouveau-Monde une banqueroute n'a rien de déshonorant. La *Gazette* déclare les banques du Canada parfaitement capables de faire honneur à leurs engagements, et malgré cela, elle semble les applaudir d'avoir fait banqueroute. La *Gazette* ne sait-elle donc pas que quand une banque peut faire honneur à ses affaires et suspend ses paiemens, elle ne fait pas seulement une banqueroute, mais elle fait une banqueroute frauduleuse? Pour l'honneur de ces banques, nous aimons à croire que l'incapacité de pouvoir faire face à leurs engagements, et nullement le désir de frauder les habitans du Canada et ceux des Etats-Unis, leur a fait suspendre leurs paiemens.

La *Gazette* se trompe beaucoup en disant: « Leur crédit était si bon, même à l'étranger, que leurs billets étaient à dix pour cent de prime sur le marché de New-York. » Ce n'a jamais été le cas: non-seulement les billets des banques du Canada n'ont jamais obtenu une prime à New-York, mais ils s'y sont toujours vendus à une perte de cinq à dix pour cent. Nous-mêmes, avant que la banqueroute de ces banques ne fût connue ici, nous avons vendu à un escompte de dix pour cent ce que nous avions en billets de banque de ce pays.

La manière dont la presse, à peu d'exception près, traite la banqueroute, est déplorable. On dirait, en vérité, que faire banqueroute est une action glorieuse et honorable! Nous ne partageons pas cette opinion; l'homme le plus probe peut être forcé, par des circonstances sur lesquelles il n'avait aucun contrôle, à une faillite, et certes il aura notre sympathie la plus sincère; mais le négociant ou la banque qui fera banqueroute par des entreprises extravagantes, n'aura jamais que notre mépris. »

Notre confrère des Etats-Unis traite bien sévèrement nos institutions financières, et il nous semble qu'il aurait dû réserver toute son indignation pour les banques qui l'avoisinent, car ce sont elles qui ont entraîné le reste de l'Amérique dans une démarche nuisible tant au crédit général qu'aux affaires particulières.

Nos banques ne sont point dans un état de banqueroute, car elles ont dans leurs coffres de quoi faire face à leurs engagements. La mesure de précaution qu'elles ont prise était dans l'intérêt général du Canada. Il est probable qu'il y a dans les mains des habitans de notre province peut-être pour 100,000 dollars de billets de banques des Etats-Unis, avec lesquels il est impossible de retirer un seul sou d'argent comptant, et l'on voudrait que nous commissions l'imprudence de payer ceux qui nous feraient perdre? Ce serait sacrifier inutilement notre pays pour l'avantage du pays voisin. Si l'argent circulait dans le Canada, les spéculateurs de l'état de New-York viendraient nous l'enlever; ils n'en ont déjà que trop retiré depuis quelque temps, car ce sont eux qui se sont présentés dans toutes nos maisons de détails et qui, sous le prétexte d'acheter une foule de petits objets, changeaient les billets contre de la monnaie. La suspension des paiemens de la banque d'Angleterre, en 1797, ne fut point considérée comme une banqueroute et ne retira rien du crédit de la Grande-Bretagne. La principale raison donnée par le parlement impérial à cette époque, fut que la banque ne pourrait continuer ses escomptes et ses paiemens en espèces.

Nous concevons que si la mesure avait pris origine dans notre province, notre collègue des Etats-Unis pourrait avoir quelques reproches à nous adresser; mais c'est dans son propre pays qu'on a commencé à suspendre les remboursements des valeurs créées, et il y a injustice à venir nous dire que nous avons forcé à nos engagements, lorsqu'on ne tient point les siens. Si l'argent reprenait circulation dans les Etats-Unis et que nous nous refusassions à imiter un semblable exemple, il y aurait encore justice à nous en faire un reproche; car alors on pourrait dire que nous n'avons aucun motif plausible à nous soustraire aux obligations contractées.

En définitive il est préférable, pour tout le monde, de voir nos banques fermer leurs portes lorsqu'elles sont pleines d'or, que de les voir s'arrêter alors qu'elles n'ont plus rien que des objets non réalisables en argent; ceci annonce que, lorsque nos banques ouvriront leurs caisses elles seront à même de rembourser tout leur papier en circulation, tandis qu'il est matériellement impossible qu'aucune des banques des Etats-Unis paie ses billets avec le peu de fonds qui restent maintenant dans les coffres.

ASSEMBLEE DU COMTE DE ST. HYACINTHE.

Le 11 mai dernier la *Minerve* contenait le paragraphe suivant, qu'elle avait traduite, comme d'habitude, du *Vindicator*; car les honnêtes gens se donnent la main et se complaisent à se répéter:

« Le peu d'influence dont jouit Mr. Debartzch en particulier est bien patent par le fait que malgré ses efforts, à sa porte et là où il a tous ses intérêts on dédaigne et l'on méprise la voix de l'homme que l'on regarde comme renégat, comme vendu à l'administration et comme ayant déjà reçu une partie du prix de vente dans la nomination récente d'un de ses parens et alliés le shérif de ce district. De telles tergiversations sont une grande leçon pour le peuple et ses amis: la prudence pour l'avenir est plus que jamais nécessaire quand leur confiance est ainsi trahie et quand ils voient qu'ils n'auront fait que servir d'échasses à des individus à qui les faveurs et la cuisine du chat au ont fait oublier leurs anciens principes et leurs vieilles protestations de sincérité et d'attachement aux droits et aux libertés du pays.

Ces hommes néanmoins passeront avec la honte qui s'attache toujours à des transfuges, mais la cause du peuple demeurera solide et intacte parcequ'elle compte des appuis plus nobles, plus fermes dans les cœurs et les bras de ses cultivateurs et de leurs vrais amis qui se sont distingués si souvent et qui viennent de donner un nouvel exemple de dévouement dans leur assemblée récente. »

Qui croirait que toutes ces phrases insolentes et amphigouriques avaient été fabriquées par les écrivains *Papineautistes* pour jeter de la poudre aux yeux et faire croire que la fameuse assemblée du comté de Richelieu, qui devait donner l'élan à tout le pays, avait été une véritable réunion du peuple, manifestant ses ordres respectables et dictant ses volontés au pouvoir exécutif? Si la majorité de nos concitoyens se fut prononcée ainsi, nous eussions plaint l'erreur de peuple qui aurait pu être entraîné à se prononcer contre l'un de ses meilleurs amis, contre celui qui n'a cessé de faire des sacrifices pour soutenir la cause patriote, contre un homme qui n'a jamais dévié de ses opinions, mais qui n'a jamais voulu non plus entraîner sa patrie dans une lutte inutile à sa prospérité, alors que le pouvoir souverain déclarait qu'il était disposé à redresser les principaux griefs qui lui avaient été signalés.

Le fait est cependant que cette étalage de manifestation publique n'était qu'une honteuse manœuvre calculée par le *Grand homme* et exécutée par ses journaux, pour faire peur aux esclaves qui auraient été tentés de secouer le joug, puis pour inspirer un sentiment d'imitation dans toute le reste de la province. Rien de tout cela n'avait eu lieu. L'assemblée ne s'était point faite à la porte de l'honorable Debartzch, car c'était à St. Ours qu'on en avait fixé le siège; la paroisse entière de St. Charles n'avait fait aucune démarche, personne de ses braves habitans n'avait quitté ses foyers pour courir au foyer de l'agitation. Enfin cette grande assemblée, la première de toutes, celle qu'on nomme la glorieuse qu'on cite comme modèle, ne s'était composée que de 250 personnes de tous âges et de tous sexes que la *Minerve* et le *Vindicator* avaient transformés, par un mensonge grossier, en 1200 citoyens. Depuis, il a été prouvé, jusqu'à la dernière évidence, que quelques uns de ceux qu'on faisait figurer dans cette comédie, ou n'y assistaient point, ou avaient été trompés par la plupart des principaux acteurs.

Aujourd'hui, et à l'occasion de l'assemblée du comté de Ste. Hyacinthe, il nous serait bien facile de renvoyer à Mr. PAPINEAU lui-même, les injures qu'il

adressent par ses ordres à l'honorable Debartzch, (citoyen qui n'a pas encore touché £1000 par an, prélevés sur les sucres des habitants de cette province, mais qui, au contraire, dépense plusieurs centaines de louis par année, pour aider au triomphe de Mr. PAPINEAU, qu'il a cru pendant trop longtemps attaché aux intérêts de son pays.)

C'est au milieu d'un pays riche en patriotisme et en patriotes, composé de plus de 15,000 âmes, dans lequel on compte des parents, des alliés à Mr. PAPINEAU, des séides dévoués aveuglément à ses volontés, des honnêtes gens encore séduits par l'influence du nom du grand homme, dans la propre seigneurie de sa sœur, qu'il échoue complètement dans tous ses projets d'agitation. Il était tellement certain d'un succès dans cette place, qu'il ne crut pas nécessaire d'y assister et qu'il s'imagina que son parent, affublé de l'habit du drapeau du pays, serait un manequin suffisant pour le représenter et en imposer au peuple. Toutes ses espérances sont actuellement déçues et les mensonges les plus grossiers ne peuvent point décrire le mépris que nous allons faire, dont nous garantissons l'authenticité, le tenant de deux correspondants, l'un qui réside sur les lieux mêmes, et l'autre qui habite une paroisse peu éloignée; qui, tous deux, l'auraient présenté à la séance agitative, et qui, sans se connaître ni l'un ni l'autre, sont tous deux d'accord dans le rapport qu'ils en font.

Le théâtre avait été choisi, dans la salle de justice du comté de St. Hyacinthe; dès dix heures, cinq vendeurs de sucreries, une revendeuse de petite bière et deux de ses enfants étaient en dehors des portes, afin de profiter de la réunion pour faire leurs petits commerces. Nous ne pourrions point comment on a permis à ces estimables négociants de débiter leurs marchandises, car les sucreries, fabriquées à la vérité dans le pays, se font avec des matières premières importées. Vers midi, 150 hommes, un semblable nombre de femmes, qui prétendent être députés par leurs maris, enfin des curieux indifférents et des enfants formaient un total de trois cents personnes tout au plus, prirent place dans la salle.

Mr. F. Papineau de St. Césaire, parent de l'orateur, habillé en étoffe du pays, fut appelé au fauteuil, et l'on fit circuler le bruit, parmi les dames que c'était le grand homme lui-même qui venait de s'asseoir sur le trône de son éloquence, ce qui ne servit pas peu à les décider à assister à toute la farce. Le docteur Boutillier qui avait épousé une des cousines de l'orateur, qui est représentant du comté et qui, par parenthèse, n'est pas en odeur de sainteté parmi ses concitoyens, ouvrit la séance par un discours auquel peu de personnes comprirent quelque chose. A. Papineau, N. P. propre frère du grand homme et orateur banal du comté le suivit dans l'arène aux harangues et essaya l'éloquence de ses poumons fatigués; vint ensuite les lectures des résolutions que l'on se croyait certain de faire avaler au public d'après la docilité et la complaisance dont les assistants paraissaient pourvus; lorsque, tout à coup, l'événement le moins attendu vint détruire toutes les espérances de nos agitateurs en sous-ordre.

Mr. D. E. Morison, parent par alliance de Mr. Papineau, et l'un des signataires de la convocation pour provoquer l'assemblée, demanda la liberté de parler, ce qui lui fut accordé. Ce monsieur, dans un discours aussi clair que concis, fit observer, qu'à son grand regret, il remarquait combien l'assemblée était médiocre, comparativement à la population du comté; que lui-même, ayant signé l'avis, ne pouvait s'empêcher de protester contre l'irrégularité des annonces que l'on avait négligé de faire circuler dans toutes les paroisses; que, si l'on ne craignait pas la lumière, on devait mettre tout le monde à même de donner son opinion et accorder à tous une liberté franche de venir prendre connaissance de ce qui se passait, et qu'il croyait convenable d'ajourner toute délibération jusqu'à ce que ces préliminaires, indispensables à la dignité d'une assemblée populaire, fussent observés.

Cette franche et loyale déclaration fut accueillie par de violents murmures de la part des meneurs, qui avaient à leur disposition les individus qui leur servent de Jantes dans ces sortes d'assemblées, et qui étaient certains de faire adopter par eux des résolutions vaille que vaille. Ces messieurs persistèrent dans leur opinion. Alors Mr. Morison prit son parti et déclara qu'il demandait qu'on rayât son nom de la liste de convocation; après quoi, il se retirait ne voulant gêner en rien les volontés des autres ni empêcher en quelque sorte les travaux qu'ils se proposaient de faire. Cette demande fut un autre coup de foudre pour nos agitateurs. F. L. Boutillier se laissa aller à toute sa rage et commença par injurier Mr. Morison; celui-ci dédaignant de lui répondre se retira froidement et fut suivi de plus des deux tiers des plus respectables personnes présentes. Il n'y resta environ que 20 personnes qui fussent qualifiées pour se dire membres du peuple. Ce petit nombre d'individus passa cependant les résolutions préparées à l'avance et qui furent adoptées à l'unanimité au nom des habitants du comté.

L'un de nos correspondants termine ainsi sa lettre: "Ce sont les moyens ordinaires de ces meneurs d'assembler des individus pour tromper le peuple, et le jeter dans le gouffre où ils sont prêts à se précipiter; quand il est plus temps que jamais de nous tenir sur nos gardes et de ne plus nous jeter, sans réflexion, dans les mains des spéculateurs qui comptent sur nos bras pour s'élever au pouvoir."

L'autre correspondant termine ainsi sa missive: "La discorde s'est mis dans les rangs, plusieurs des signataires de l'avis étaient absents, environ un quart de ceux dont les noms figuraient dans la Minerve n'a pas paru à la séance. Plusieurs habitants marquant qu'on y a fait figurer ne disent pas avoir eu connaissance de tout ce qui s'est passé à toutes les assemblées préliminaires. Je ne serais pas surpris de voir demander des explications."

Il est certain que les journaux dévoués au grand homme vont donner une toute autre couleur à cette affaire, qu'ils vont peut-être même être assez effrontés pour présenter l'assemblée de St. Hyacinthe comme un nouveau succès; il est certain aussi que Mr. Morison va être attaqué violemment par ces feuilles désorganisatrices; car il n'est pas permis d'avoir plus de bon sens que n'en réclame Mr. Papineau, de penser autrement que lui, de respecter le peuple quand il le méprise aussi ouvertement qu'il fait. Mais que Mr. Morison se console; il a rempli le devoir d'un digne citoyen, il a montré son respect au principe populaire, en demandant qu'une large portion du peuple fut appelée à exprimer sa volonté dans une circonstance aussi importante; personne ne peut soupçonner la pureté de ses intentions, tout le monde au contraire doit lui avoir gré du courage qu'il a montré, en défendant les droits du plus grand nombre, qui ont été usurpés par une poignée d'agitateurs abusés ou aveugles.

ASSEMBLEE DU COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES.

Lorsque nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que Mr. Papineau avait éprouvé un nouvel échec à la réunion anti-coercitive de Ste. Scholastique, on a dû être étonné; nous n'entendions cependant pas dire par là qu'il avait complètement échoué, mais nous voulions exprimer que, nonobstant l'appareil donné à cette sortie extraordinaire du despote canadien, l'assemblée n'avait pas été telle qu'il s'y était attendu. Les précautions avaient été prises d'avance pour piquer la curiosité publique; on avait choisi le théâtre d'une paroisse la plus reculée du comté, afin qu'en passant on put entraîner le plus de curieux possible; puis, on avait annoncé l'apparition du premier acteur de la troupe, de celui chargé des grands rôles, qui ne se prodigue pas souvent, et qui avait joué pendant si longtemps des suffrages du public.

Dès samedi matin, les dévoués et les partisans chantaient victoire; ils parlaient de cortège extraordinaire, de voitures nombreuses, de croisées pavées dans tous les villages; il ne manquait plus que les salves d'artillerie, les feux d'artifice et les illuminations; 3000 personnes étaient au bas mot, ceux qui avaient eu l'honneur d'assister à semblable fête! Il paraît qu'on a réfléchi depuis aux rapports contradictoires qui pourraient arriver, et la Minerve a reçu l'ordre de rabattre modestement à 600 le nombre des spectateurs; c'est ainsi qu'elle doit porter son chiffre aujourd'hui, et nous verrons si nos rapports sont vrais. Si nous supposons que la Minerve ne mente pas, comme d'habitude, nous ne trouverions pas encore cela une manifestation populaire, dans un comté dont la population dépasse 20,000 âmes, car nous savons un marchand de St. Benoit qui peut bien avoir fait assez de crédit pour que ses débiteurs lui donnent le petit plaisir de l'accompagner dans ses voyages; ce qui ne dit pas encore qu'on serait allé à Ste. Scholastique pour y prendre part active à tout ce qui s'y est fait.

Notre sœur province, l'Île du Prince Édouard, vient encore de donner un soufflet à nos agitateurs, qui prétendent qu'aucune colonie ne peut souffrir un conseil législatif et que ce corps est anormal avec la représentation nationale. Dans la dernière session de la législature de cette province, sur cinq bills qui prirent origine dans le conseil, un seul fut perdu dans l'assemblée, et sur trente bills envoyés par la chambre d'assemblée au conseil, un seul fut rejeté par ce dernier corps. Ceci prouve l'utilité des deux branches législatives, et que la bonne intention ne doit pas cesser entre eux, quand l'une ne juge pas à propos d'adopter toutes les dispositions de l'autre.

Des commissaires du Texas doivent être envoyés aux Etats-Unis pour y négocier un emprunt de cinq millions de piastres. Qu'on dise encore que l'indépendance ne coûte pas quelque chose au peuple, quand il est assez malheureux pour se trouver dans la nécessité de se révolter contre le pouvoir.

L'archevêque de Cuba, qui a visité les établissements catholiques à la Jamaïque, en est reparti le 12 mai; sa grandeur fut très bien reçue par les congrégations catholiques de Kingston.

Les résolutions votées avant-hier à la Bourse invitent son excellence le gouverneur en chef à autoriser une émission, non seulement de monnaies de cuivre, mais aussi de petite monnaie d'argent. La députation chargée de présenter ces résolutions se compose de MM. A. Campbell, P. Shepperd, T. C. Aywin, F. Langlois, P. Durion, R. Shaw et P. Dasilva. L'assemblée a aussi voté des remerciements à M. Campbell pour les peines qu'il s'est données en cette occasion.—Gazette de Québec.

Dans la nuit du 1er au 2 courant un incendie a eu lieu à Québec dans le faubourg St. Roch. Une maison de bois appartenant au nommé Morency a été consumée avec trois autres de mêmes matériaux, dont l'une appartenait à Mr. Gury; une quatrième a été démolie pour arrêter le progrès du feu. Mr. Morency était assuré, les autres ne le sont pas.

Sans les attaques aussi sottises que jalouses dont nous sommes l'objet de la part de la Minerve, nous n'aurions point parlé du jugement porté sur le Populaire par une feuille recommandable, qui n'est point imprimée dans notre province et dont l'éditeur nous est entièrement inconnu; mais auquel on ne peut refuser une longue suite de succès et une pureté de style qui est toute française.

Pu-squ'il faut que nous fassions parler des juges expérimentés sur le mérite de notre modeste journal, voici ce qu'on lit dans le Courrier des Etats-Unis du 24 mai dernier.

"Nous avons reçu les premiers numéros d'un nouveau journal politique et littéraire, publié à Montréal, sous le titre de: Le Populaire, dont Mr. Leblanc de Marconay est rédacteur en chef.

Nous félicitons nos frères du Canada de cette acquisition. Ce journal est rédigé en français et ses articles sont dictés par un esprit de concivance et de modération; ses colonnes fournissent d'amples preuves du talent et du sain jugement de ses rédacteurs.

Le premier numéro du Populaire contient une longue adresse aux Canadiens dans laquelle les éditeurs font leur profession de foi politique et expliquent le but qu'ils se proposent et les moyens qu'ils comptent employer pour l'atteindre. Ils y disent: "bien dire, bien penser et bien faire sera la règle à laquelle nous nous attacherons;" et certes ils ont très bien observé cette règle dans les numéros que nous avons sous les yeux.

INCONVENIENS DE FAIRE DES ANNONCES DANS LA MINERVE.

Nous apprenons, sur la Minerve de jeudi dernier, une annonce de P. L. Letourneux, écrivain associé de la maison Canadienne, ancien caissier de la Banque du Peuple, qui revient d'Angleterre, où il a fait de grands achats de marchandises. Ce Monsieur informe le public qu'il vient d'ouvrir ses magasins rue St. Paul, et qu'il reçoit maintenant par les navires Pomona, Orlando et autres, des marchandises sèches, qu'il vendra à bon marché pour argent comptant. Dans le détail de ces nouveautés, on remarque: des draps superfins, des casimires, des velours, des mérinos, des cotons, des batistes, des indiennes, des soieries, &c. &c. Comme le caractère de ce Monsieur est adreussé de tout soupçon d'avoir jamais fait la contrebande, le public devra être étonné de voir paraître son annonce dans un journal qui engage tous ses lecteurs à n'acheter aucunes marchandises payant les droits. Il nous semble à nous, qu'il résultera au moins deux inconvénients dans cette annonce: le premier, sera d'être mis sous les yeux d'hommes qui n'y feront aucune attention, s'ils suivent les avis du journal dans lequel ils la trouveront; le second, de faire croire que Mr. Letourneux a fraudé les droits, car autrement la Minerve ne pourrait sans être inconstante avec son propre système consentir à annoncer ainsi les objets qu'il a à vendre. Ceci est applicable à tous les marchands de la province.

AUX CORRESPONDANTS DE QUEBEC.

La précipitation avec laquelle nous devons lire les journaux qui nous arrivent nous a empêché de faire attention à l'avis suivant, qui se trouve dans le Canadien du 24 mai dernier:

Aux correspondants:—Nous avons reçu deux écrits d'une tendance directement opposée, l'un signé UN CANADIEN, en réponse à POPULICOLA, correspondant de la Minerve; l'autre signé BRUTUS, en réponse à l'article du POPULAIRE de vendredi contre Mr. PAPINEAU. Nous désirons, dans les circonstances actuelles, ne pas transporter dans notre journal des discussions plutôt personnelles que politiques, que nous regrettons de voir soulever dans d'autres journaux.

Fidèle à la profession de foi qui dicta son prospectus et désirant ouvrir ses colonnes aux opinions de toutes les couleurs, (même à tout ce qui accourrait avec bienveillance les deux écrits refusés par le Canadien, si leurs auteurs veulent les lui faire parvenir. Nous devons cependant déclarer ici que nous ne désapprouvons point la semblance de notre confrère, et que nous ne blâmons en rien sa retenue, qui nous semble tenir d'un sentiment de convenance, digne d'être apprécié par tous les hommes impartiaux.

On dit que Mr. Preston, qui dirige des théâtres dans une grande étendue de villes des Etats de la Virginie et des deux Carolines, est arrivé à Montréal afin d'y faire des dispositions pour ré-ouvrir notre théâtre dans peu de temps. Nous faisons des vœux pour que Mr. Preston accomplisse ses vœux, car nous sentons la nécessité d'avoir quelque chose qui nous récréer au milieu des scènes d'agitation dont nous sommes témoins. Malheureusement les temps ne sont pas propices pour promettre des avantages à une semblable entreprise; nous sommes serrés d'argent, et par conséquent nous devons nous priver de plaisirs. Grâce à la manière dont nos meneurs ont arrangé toutes nos affaires, nous en serons bientôt réduits à ne pas voir d'autres comédies que celles où ils se complaisent à jouer les principaux rôles.

ETATS DES COMPTES DE LA BANQUE DE MONTREAL, 1ER JUIN, 1837.

A une assemblée générale des actionnaires de la Banque de Montréal tenue le 1er juin.

L'hon. Samuel Hatt fut appelé au fauteuil à l'unanimité et W. Forsyth, écrivain, fut élu secrétaire.

L'hon. Peter McGill fit part à l'assemblée de l'état prospère de l'institution, félicita les actionnaires à ce sujet, et justifia la suspension de paiements en espèces.

Samuel Gerrard, écrivain fit part du résultat de sa mission à New-York et de l'entrevue qu'il avait eue avec M. Wilson de Londres et ensuite proposa les résolutions suivantes.

Résolu, Que les remerciements des actionnaires soient présentés au vice-président et aux directeurs de cette banque pour la manière capable et judicieuse dont ils ont conduit les affaires de l'établissement, et à Benj. Holmes, écrivain, pour le zèle et l'habileté qu'il a déployés dans son département.

Résolu, Que les remerciements des actionnaires soient transmis au président et directeurs de la branche de cette banque à Québec, pour leur attention zélée aux affaires, et à Alex. Simpson, écrivain, pour sa conduite habile dans la direction du département de la banque dont il est chargé.

Résolu, Que la somme de £500 soit offerte à l'hon. Peter McGill comme récompense pour la peine qu'il s'est donnée en dirigeant les affaires de cette banque.

Le président proposa ensuite que l'assemblée passât un vote de remerciements à M. Gerrard pour les services importants qu'il a rendus récemment, et pour l'intérêt qu'il a toujours pris dans la prospérité de la banque. Passé unanimement.

M. Lunn proposa un vote de remerciement aux commissaires; secondé par M. Yule. Passé unanimement.

M. McGill proposa des remerciements au président de l'assemblée, secondé par M. Shuter. Passé unanimement.

Les scrutateurs déclarèrent que les MM. suivants eurent les directeurs pour l'année suivante.

T. B. Anderson, C. Brooke, J. Jamieson, J. Logan, J. Molson, H. S. Bouth, J. Torrance, W. Lunn, N. McPherson, hon. P. McGill, hon. J. Masson, J. Redpath, J. Shuter.

Table with financial data: Espèces en Voutes, Billets et effets des autres banques en main, La Banque de la Cité, Banque du Peuple, Mill et Cie, Banque de l'Amérique du Nord à Québec, Banque de Québec, Traités pour argent, Banque du Haut-Canada, Commercial Bank, Midland District.

Table with financial data: Biens-Fonds, qui ont coûté £11,000, évalués à 5,000, Obligations et garanties, Billets escomptés, payables à Montréal et à Québec, dans le Haut-Canada, dans les Etats-Unis.

Table with financial data: Balance due par d'autres banques et banquiers, Billets et lettres de change protestés, et non payés.

Table with financial data: Avoir, Par Billets en circulation, Montant des nouveaux capitaux souscrits et payés aux Syndics, Instalemens payés depuis.

Table with financial data: Ancien capital, Compte contingent, savoir profits non divisés, Dividendes non réclamés, inclus £10,000 payable au jourd'hui, Thomas Wilson et Cie, agents de la Banque, Billets payables et autres effets dus, Dépôts.

Table with financial data: BANQUE DE MONTREAL, 1er Juin, 1837. B. HOLMES, Caissier.

Table with financial data: \$814,385 5 4

On dit que les contingents de la chambre seront augmentés d'au moins un dixième, à la prochaine session, (s'il y en a une,) par suite de l'introduction d'une énorme barrique, envoyée par l'un de nos comtés pour le comité de la Pipe.

Plusieurs prétendus patriotes de la queue de Mr. Papineau, désespérés d'en être réduits au whisky et s'apercevant que leurs conseils de contrebande ne sont pas mis promptement à exécution, ont résolu de faire cesser leur importune abstinance, en commençant la révolte contre les droits d'importation: ils doivent se rendre sur la frontière, s'emparer de brandy et rentrer sans risquer même qu'on saisisse leurs marchandises. Nous connaissons plusieurs de ces Messieurs capables de rapporter ainsi plusieurs gallons d'Esprit dans la province; on s'en apercevra sans doute au retour de l'expédition projetée.

L'Ami du Peuple de samedi disait que l'Aloué avait fait son apparition, mais qu'on n'avait pas encore vu les mannes. Elles sont peut-être occupées à consulter pour savoir si elles sont objets d'importation dans notre pays, afin de ne pas être mises à l'Index par l'ordonnance Papineau.

Le Morning Courier de New-York annonce l'ouvrage de Mr. FARIBAUT, et en fait un éloge tout particulier. L'éditeur dit que ce livre doit être dans la bibliothèque de tous les habitants des deux Amériques, et nous pensons qu'il en sera de même en Canada, où l'auteur est un enfant du sol.

COUR DU BANC DU ROI.

Cause fixée à jeudi prochain, pour être plaidée. H. Leblanc de Marconay, ex-éditeur de la Minerve demandeur, contre Ludger Duvernay, imprimeur de la Minerve, défendeur.

Mr. Sabrevois de Bleury, occupant pour le demandeur, et Mr. C. S. Cherrier, pour le défendeur.

Cette cause est une demande de salaires depuis septembre 1834 à octobre 1835, dus à Mr. Leblanc de Marconay en sa qualité d'éditeur pendant cette époque du journal la Minerve.

Le demandeur devait plaider lui-même; mais ses nouveaux devoirs envers le public l'empêchèrent de se livrer à ses intérêts privés. Cependant, comme on a fait de cette cause une affaire politique, Mr. Leblanc de Marconay fera paraître incessamment un mémoire circonstancié, appuyé des curieux témoignages qui ont été donnés pendant l'enquête.

Nous avons omis de dire, dans notre dernière feuille, que l'honorable D. Mondelet est employé comme conseil, par monseigneur l'évêque de Montréal, dans la poursuite intentée contre lui par messire Nau.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.

— Jeudi matin eut lieu la vente publique des thés de l'hon. Compagnie des Indes Occidentales. Il y avait peu de monde, et la quantité des marchandises vendues fut moindre que celle des autres années. Il est certain que la pénurie d'argent ou nous nous trouvons réduira bientôt le commerce à rien, et que nos marchands canadiens recevront le coup le plus funeste de la position où le pays se trouve placé.

Une berge de sel de Liverpool fut vendue mercredi dernier, de 1 ch. 6 d. à 1 ch. 5 d. 1-2. — 11 barils de sucre de la Jamaïque furent vendus de 49 ch. à 51 ch. 6 d. — 29 pipes de vin de port, furent vendues de £10 5 ch. à £10 12 ch. 6 d. — 20 tonnes de rum de la Jamaïque, furent vendues de 3 ch. 9 d. à 3 ch. 10 d. — 20 tonnes de mélasse de 2 ch. 4 1-2 d. à 2 ch. 5 d. — 18 barils d'huile de 3 ch. 8 d. à 3 ch. 9 d. — 25 caisses de thés de 2 ch. 5 1-2 d. à 2 ch. 6 d. pour T'wan'ay 2 ch. 6 d., pour vieux Hyson 2 ch. 11 d.

— Les alealis n'ont éprouvé aucun changement: quelques quarts de potasse ont été placés à 25ch., mais 20ch. 6d. est généralement demandé; des ventes de perlasses ont été faites à 28ch. 3d. comptant.

— La farine est stationnaire, les principaux possesseurs ne montrent aucune disposition à en baisser le prix. Il y a eu quelques ventes de la Baie de Quinté à 41ch.; 42ch. 6d. pour la fine; 45ch. pour la supérieure et 37ch. 6d. pour la mêlée.

— Le porc est augmenté: le prime n'a pu être acheté à 14 piastres, et quelques propriétaires demandent de 14 piastres à 15 piastres; pour prime messe 17 piastres ont été offert comptant et refusés.

NOUVELLES DIVERSES.

— La compagnie de l'assurance contre le feu du comté de Montréal a rendu ses comptes: le montant des polices délivrées du 1er avril 1836 au 1er juin, 1837, est de 652; le montant des propriétés assurées est de £372,550; le montant des notes endossées pour premium est de £51,233,18,0; le montant des recettes est de £2,734,77,0; celui des asséssements de £1384,6,6 en tout £1,168,13,6. Payé pour pertes par le feu £2702,0,2; pour dépenses de la compagnie £789,2,6; pour diminutions sur les polices expirées £23,11,9; restant en caisse £638,0,0.

— Il y a eu samedi huit jours, quatre hommes nommés Pierre Chabot, Pierre Robillard, Pierre Champagne et Louis Valiquet s'embarquèrent dans un bateau pour traverser la rivière à St. Jérôme. Un peu au-dessous des rapides leur bateau chavira; Valiquet, seul après les plus grands efforts, parvint à se sauver les trois autres furent noyés. Chabot laisse une femme très infirme et deux enfants dont l'un est aveugle et six autres idiots de naissance.

— Un feu eut lieu à Québec dans le faubourg St. Jean sur le côté St. Ge-

servi dans une maison occupée par Etienne Alain, menuisier, le bâtiment fut totalement consumé. Il y a soupçon que le feu est l'œuvre d'un crime.

—La Goélette Montréal est arrivée à Prescott le 30 mai; elle a été de suite examinée et réparée; le vaisseau et sa cargaison sont loin d'avoir reçu autant de dommages qu'on l'avait pensé d'abord.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES, 2 juin.—Vaisseau Chieftain, Rigley, de Liverpool, pour Millar Edmondstone et cie., cargaison générale. Barque Poinona, Liddle, de Londres, pour R. F. Maitland et cie.

VARIÉTÉS.

BIENFAITS DE LA PRESSE:—Celui qui pourrait nier le bien-être de la presse à la propagation des lumières, sera sans doute convaincu de son erreur par la publication du fait suivant: le Populaire du 12 avril dernier, contenait, dans sa partie destinée aux variétés, deux petites anecdotes intitulées: Fureurs résultant de la passion du jeu, et La charité remarquable.

VOYAGEUR QUI A PROFITE:—On demandait à un Américain qui, venait de faire un voyage en Europe, comment il avait trouvé les ruines de Pompéi? Pas trop bien, répondit-il, elles ont trop besoin d'être réparées.

UNE PETITE DIFFERENCE:—Un journal de St. Louis dit que le charbon de terre antérieur dernièrement découvert dans le Missouri, a l'aspect du charbon de terre, se casse comme du charbon de terre, sent comme le charbon de terre; la seule différence est que le charbon de terre brûle et que celui-là ne brûle point.

WALTER-SCOTT:—Tout ce qui tient à cet homme de génie intéresse et intriguera toujours. Il avait commencé la carrière de barreau; mais il eut bien peu de succès dans cette profession, si l'on en juge par les recettes qu'il y fit.

NE COUPEZ PAS VOS CONSTOPS PRES:—On dit que la cause immédiate de la mort de John Fawcett, le comédien, fut un mal de pied et de jambe, occasionné par la faute d'avoir coupé un corps trop avant.

INGENUITE:—Un jeune enfant regardait un jour sa mère et lui demandait avec un air de profonde réflexion, pourquoi au lieu d'épouser son père, elle n'avait pas attendu qu'il devint grand pour se marier avec lui.

UNE VILLE PAISIBLE:—Un papier de New-Jersey dit: Dans le petit mais très respectable Township d'Elingsborough, où il y a environ 80 votants, il ne se trouve ni tavernes, ni boutiques, ni avocats, ni juges de paix, ni rien de ce qui peut tendre à troubler la quiétude et l'industrie des habitants.

MARIAGE.

Ce jourd'hui, par le révérend messire Fay, Mr. Augustin Gilbert, meublier, à Mlle. Caroline Meyer, tous deux de cette ville.

DECES.

En cette ville le 1er juin, Mr. Edouard Tallon dit L'Espérance, ci-devant capitaine du bateau à vapeur le Patriote Canadien, âgé de 27 ans.

Le 27 mai, Henry, fils de Mr. H. de, âgé de 11 mois.

Le 1er juin, Mary Sophia Bell, fille de Mr. John Bell, âgée de six ans passés.

Made. Ellen McGrath, mère de Mr. Thomas McGrath, constructeur à Montréal.

A St. Roch, le 29 mai, Made. Marie Josephine Girardin, femme de Mr. Joseph Desplat, imprimeur âgée de 38 ans.

A New-York, le 15 mai, après une longue et pénible maladie, Louis Sicard, maître tailleur, âgé de 30 ans, natif de Montréal, laissant une veuve et trois enfants.

A Beau, Basses Pyrénées, (France) le 28 mars, Samuel B. Ross, écuyer, ancien capitaine dans le 76e régiment des troupes de sa majesté, âgé de 37 ans.

Au couvent de Charendon Street, Londres, le révérend William T. Kinsella, prêtre, âgé de 25 ans.

Dans St. James Street, Drogheda, le révérend Michael Callon, prêtre de Ste. Marie.

ANNONCES.

BANQUE DE ST. HYACINTHE.

NOUS soussignés après avoir vu et examiné les LIVRES et COMPTE de la Banque Canadienne et les documents et toutes choses servant à l'appui et justification d'iceux, certifions que les affaires de la dite Banque sont dans l'état le plus prospère et offrent au public une garantie des plus satisfaisantes.

Donné à St. Hyacinthe, le 26 mai, 1837, en présence d'un bon nombre de citoyens respectables.

LOUIS POULIN, FRANCOIS PAUL, JEAN LABATTE, JOSEPH DESLANDE, LOUIS YON, M. H. BELLEROSE, CHRISTOPHE LUSSIER, W. FRENCH JUNIOR.

73-St. Hyacinthe, 2 Juin, 1837.

24-m.j.

LES Soussignés ont à vendre un assortiment choisi de MARCHANDISES SECHES, consistant en draps, cassimires, étoffes de goût pour l'été, et patrons de veste, toile brune et blanche, indiennes unies et imprimées, mouchoirs de poche, velours, chapeaux de paille, parasols, avec une grande variété d'autres articles propres pour la saison; qu'ils offrent en vente à bas prix pour argent comptant ou un court crédit.

MACKAY ET RUSSELL, 95, rue St. Paul.

72-Montréal, 2 juin, 1837.

RESTAURANT DOLLY, TENU PAR T. ISAACSON, RUE SAINT FRANCOIS-XAVIER.

Le propriétaire du RESTAURANT DOLLY se fait un devoir de prévenir ses amis et le public, que son nouvel établissement est maintenant OUVERT dans la maison ci-devant occupée par Mr. A. BOWMAN.

Il aura toujours un assortiment de cotelettes de mouton, de beefsteaks, et de viandes de première qualité.

Le café, le thé, les mets chauds et froids, les vins de toute espèce et les liqueurs ne laisseront rien à désirer.

8 mai, 1837.

13

L'INFLUENCE D'UN LIVRE, Roman Historique, PAR PHILIPPE A. DE GASPE, FILS.

CET OUVRAGE paraîtra au commencement de MAI prochain; PRIX, Cinq Chelins, payables lors de la livraison. La souscription est ouverte au bureau du POPULAIRE, et à la librairie canadienne de C. P. LEPROHON. Montréal, 2 avril, 1837.

A VENDRE par le Soussigné: DRAPS superfins, noirs, bleus et des couleurs les plus à la mode, ainsi qu'un très bel assortiment d'ÉTOFFES de goût pour pantalons.

Un assortiment complet et varié de MARCHANDISES, manufacturées à Doufermine, consistant en: Toile ouvrée et barrée, toile à essuie-mains, tapis de draps pour tables damassées et napes damassées simple et double; cotons, laines et cotons et couvertures de tables en mérinos, et taies d'oreillers de toile de Deylie.

100 grosses de bouteilles de bière de gingembre, 1000 grosses de bouteilles de porter, bouchons et boudons pour jarres et bouteilles de bière en sacs de 30 et 50 grosses chaque. Les marchandises ci-dessus sont offertes à bas prix pour argent comptant ou billets à satisfaction.

JAMES DOUGALL, Rue des Commissaires. mg-23

71-Montréal, 31 mai, 1837.

AVIS.

LES Soussignés se voient forcés, vu la détermination prise par les Banques de Montréal et Québec de suspendre leurs paiements en espèces, à adopter la même marche. Ils donnent en conséquence avis que les opérations de leur agent, à Montréal, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, et qu'ils ne paieront point leurs billets à St. Hyacinthe en espèce. Dans quelques jours ils donneront un rapport de l'état de leurs affaires, afin que le public puisse voir qu'ils ne sont forcés d'en agir ainsi que par les circonstances malheureuses des temps.

La Banque Canadienne continuera à recevoir en paiements et en Dépôts les Billets des Banques du Pays.

ARCHAMBAULT, PACAUD, DE LABRUERE & Cie. 72-St. Hyacinthe, 27 Mai 1837. mj-23

PERDU.—Vendredi dernier P. M., entre le coin de la rue St. Joseph et le bureau de Budden et Vennor, DEUX BILLETS PROMISSOIRES, savoir: un donné par P. MCGILL & CIE., en faveur de F. MULLINS; daté du 26 courant, payable trois mois après date, pour £96; et l'autre donné par EZEKIEL HART & fils, en faveur de F. MULLINS, daté du 21 courant, payable 3 mois après date, pour £44 1/2. Les susdits billets n'étaient pas endossés par les payeurs, et ne peuvent pas être négociés sans forger son nom.

FRANCIS MULLINS. 66-Montréal, 29 mai, 1837. 1-22

UN JEUNE HOMME, ayant déjà servi plus de 6 ans dans le commerce de détail et connaissant les deux langues, désire trouver une SITUATION soit à la ville soit à la campagne. S'adresser au bureau du POPULAIRE ou par lettre à P. C. M. même bureau. 62-Montréal, 29 mai, 1837. x-22

PARFUMERIES A VENDRE.

ARRIVE RECENTMENT, quelques caisses de PARFUMERIES ASSORTIES. S'adresser au soussigné, maison de Madame MURPHY, ci-devant Café Français.

A. REGNIER. 69-Montréal, le 29 mai, 1837. 22

AUX DISTILLATEURS, BRASSEURS, &c.

MM. PROUSE et BROWN ont l'honneur d'informer le public en général, qu'ils ont commencé les OUVRAGES de PLOMBERIE et de CHAUDRONNERIE dans toutes leurs différentes branches, et ils espèrent par leur ponctualité et leurs prix modérés, mériter une partie de l'encouragement public.

ALAMBICS, CHAUDIERES, etc. faites et réparées sous le plus court avis. PROUSE ET CIE., Entrée faubourg de Québec, Montréal.

N. B.—Latrines arrangées avec propreté et célérité. 62-Montréal, 26 mai, 1837. es-21

REMERCIEMENTS.

Le Soussigné offre ses sincères remerciements au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il réside à Montréal, et il prend cette occasion de l'informer qu'il a TRANSPORTÉ SA BOUTIQUE à l'entrée du faub. de Québec, et qu'il a en main un assortiment de FERBLANTERIE, tout à fait nouveau et étendu, fait des meilleurs matériaux et de main de maître, qu'il a l'intention de vendre à bas prix.

G. F. PROUSE. N. B.—Le Soussigné offre en vente un assortiment supérieur de POELES à CUISINE pour l'été. 63-Montréal, 26 mai, 1836. es-21

DEBARQUANT, Ex-Capitaine Ross, de LIVERPOOL;—

Vin de Bordeaux, Chateau Margot, 1ère qualité, vendange de 1832. 1825. Vin de Médoc, vendange de } 1825. Vin de Lunel, do. } Sauterne, Hermitage Rouge, 1ère classe, vendange de 1830. Vin du Rhin Hoekheimer, dito ditto 1822. Vin de Xères, ditto ditto 1830. Vin de Xères Supérieur, ditto ditto 1827. Vin de Port, 1re classe, ditto ditto 1830. Vin Muscat vieux, ditto ditto 1815. Vin de Champagne Blanc, 1ère qualité, vendange de 1834. Du même en chopines.

Dans des boîtes de trois jusqu'à 6 douzaines chaque, 59-25 mai, 1837. ATKINSON et Cie. mj-21.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a TRANSPORTÉ SON MAGASIN, de sa première demeure, à celui formant le coin des rues St. PAUL et St. JOSEPH, vis-à-vis MM. M'GILL et cie. ci-devant occupé par J. NEWBOLD, droguiste, où il offre en vente, à bas prix, pour argent comptant, un assortiment très étendu de MARCHANDISES de BIRMINGHAM et de SHEFFIELD.

64-Montréal, 26 mai, 1837. A. DOYLE. ms-21

MAGASIN DE PROVISIONS.

Le Soussigné prend la liberté d'informer le public en général, qu'il s'est établi dans cette ville comme MARCHAND DE PROVISIONS, ayant loué la maison adjointe à MM. BUDDEN et VENNOR. Il offre maintenant en vente mess, prime mess, prime et porc de cargaison; macquereaux, No. 1 et 2; harengs, No. 2; farine fine et moyenne; bœuf fumé, etc.

6 barils de sels d'Epsom, d'une qualité supérieure. Et il attend journellement un assortiment additionnel d'articles dans la ligne de commerce qu'il suit.

57-Montréal, 23 mai, 1837. R. LATHAM. mg-20

PLAYFAIR, MACLEAN & CIE. ont TRANSPORTÉ leur Bureau, rue St. Alexis. 54-Montréal, 22 mai, 1837. m-19

AVIS DE BANQUE.

LES personnes et sociétés faisant des affaires avec la BANQUE DE MONTREAL, sont notifiées, par les présentes, que les PROCURATIONS, d'après lesquels leurs AGENTS RESPECTIFS agissent actuellement, doivent être renouvelés, le ou après le premier de JUIN prochain. Des formes de Blancs seront fournies en faisant application à la Banque.

BENJAMIN HOLMES, Caissier. 53-Montréal, 20 mai, 1837. m e-19

LE BUREAU DE L'ASSURANCE DU FEU DE L'ETNA a été TRANSPORTÉ dans l'ALLE EST, adjoignant le bâtiment occupé par la Banque de la Cité, rue SAINT PAUL.

JOSEPH JONES, Agent. 38-Montréal, 15 mai, 1837. d-11

BANQUE DE MONTREAL.

EN conformité de l'opinion exprimée par leurs concitoyens qui leur a été transmise dans certaines résolutions, UNANIMEMENT ADOPTÉES à une ASSEMBLEE GENERALE, tenue hier par les habitants de cette ville, à l'effet de prendre en considération les difficultés existantes dans les fonds publics. Les DIRECTEURS, confiant, comme ils doivent l'être, dans la solidité de leur INSTITUTION, viennent en avant, avec beaucoup de répugnance, pour annoncer l'ASSENTIMENT donné par le COMITE d'accéder à la requête exprimée dans ces résolutions de SUSPENDRE, POUR LE MOMENT, les paiements en ESPECES; et en faisant ainsi, ils attendent du public cette confiance et cet appui que les circonstances réclament.

Les billets de la Banque du Peuple, et de la Banque de la Cité, seront reçus en paiements et en dépôts, comme auparavant.

Par ordre du Comité BENJAMIN HOLMES, Caissier. 43-Montréal, le 17 mai, 1837. m j-17

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

Le résultat de l'assemblée des Marchands, des artisans et des citoyens de Montréal, tenue hier, après-midi, dans laquelle on a recommandé à la BANQUE DE MONTREAL, à la BANQUE DE LA CITE, et à la BANQUE DU PEUPLE de suspendre leurs PAIEMENTS en ESPECES, ayant été communiqué à cette Banque, les Directeurs à leur assemblée de ce matin ont décidé, qu'ils accéderaient à la demande de l'assemblée et qu'ils suspendraient leurs PAIEMENTS en ESPECES POUR LE MOMENT.

Les Directeurs tellement convaincus de la capacité de cette institution de rencontrer toutes ses obligations se voient avec répugnance forcés de céder à l'opinion publique, et en s'y rendant, ils réclament du public la confiance et le support que demande l'exigence des temps.

La Banque du Peuple recevra en paiements et en dépôts les Billets des Banques de Montréal et de la Cité, comme de coutume.

Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. 45-Montréal, le 17 mai 1837. m j-17

MARCHANDISES NOUVELLES.

LIONAIS, No. 61, encoignure des rues St. Vincent, et Notre Dame, vis-à-vis le Palais-de-Justice, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il peut maintenant leur offrir un assortiment élégant et considérable de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, acheté par lui-même, au comptant, l'hiver dernier, en Angleterre. Un partie de ces marchandises viennent d'être débarquées du Toronto et le reste est attendu journellement par le Pomona.

H. L. prend la liberté d'attirer son attention sur un assortiment choisi de CHAPEAUX DE PAILLE et autres, qui ont été confectionnés à Londres d'après ses ordres.

41-Montréal, 17 mai, 1837. 17

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE.

Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal.

C. TAIT in h-1 6-Montréal, 10 avril, 1837

A VENDRE.

LARD de premier choix, MESS PORK de qualité très supérieure, PRIME MESS, PRIME et CARGO dito.

Lard en barils, Farine fine du Haut-Canada, marque approuvée, Beurre en caque pour l'usage des familles, Quelques barils de saumon des côtes du Nord. S'adresser à

GATES & CIE. Rue Saint Paul. Le plus haut prix sera payé pour POTASSE et PERLASSE. 37-Montréal, 15 mai, 1837. m-16

NOUVELLES MARCHANDISES DE GOUT.

JAMES CONNELL, JEUNE, a OUVERT, dans le bâtiment neuf, la porte à côté de Mr. KENNETH WALKER, rue ST. PAUL, un Magasin très-étendu de MARCHANDISES DE GOUT, CHAPEAUX DE PAILLE, etc., qui viennent d'être importés par les vaisseaux Européens le Great Britain, le Toronto et le Magnel. Ils seront prêts pour la Vente JEUDI prochain. 55-Montréal, le 22 mai, 1837. e-19

BANQUE DE LA CITE.

AVIS est donné par ces présentes, qu'en conformité des résolutions, passées dans l'assemblée générale des actionnaires, tenue à la Banque de la Cité, le 1er décembre dernier, un REGISTRE sera OUVERT, à cette BANQUE, le 1er DU MOIS PROCHAIN, à l'effet de recevoir les SOUSCRIPTIONS pour continuer les opérations de cette institution, après le 1er juin prochain; le dit registre de souscriptions, en conséquence de la 5e résolution, sera ouvert aux porteurs d'actions actuels seulement, du 5 au 10 avril inclusivement, et subséquemment sous la direction du comité des directeurs.

Par ordre, C. H. CASTLE, Caissier. 21-Montréal, 23 mars, 1837. mj-4

BANQUE DE LA CITE.

UN DIVIDENDE ET UN BONI DE SIX POUR CENT, sur le montant du Capital des Actions de cette Institution, a été déclaré aujourd'hui, payable à son bureau, en cette ville, le et après le JEUDI, 1er JUIN prochain, et les bénéfices en réserve, dans le cas où la charte ne serait point continuée, seront divisés parmi les actionnaires, aussitôt après qu'il le sera pensé convenable.

Par ordre, C. H. CASTLE, Caissier. 20-Montréal, 27 mars, 1837. mj-4

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, à CINQ heures de l'après-midi.

Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payable par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1er insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7/4. Dix lignes et au-dessous, 1er insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes: 1er insertion, par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST. NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple, maison de Mr. GRAVELLE, ancien établissement du Canadian Courant. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de port, à H. LEBLANC de MARCONNAY, éditeur du Populaire.

Les abonnements sont reçus, les ordres et les lettres, peuvent être laissés à la Librairie Canadienne de C. P. LEPROHON, rue Notre Dame, à côté de la Congrégation.

L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espèce d'ouvrage aux prix ordinaires des autres établissements de cette ville. Agent à Québec, P. A. DOUCET, étudiant en droit.

Agent aux Trois-Rivières, E. B. UDREAU, étudiant en médecine.

Agent à L'Assommoir, CAMILLE LACOMBE, marchand.

Agent à Kamouraska et pour le comté, F. MAQ D'EROME, étudiant en droit.

Agent à Belair, G. COURSOLES, écuyer, N. P.

Agent à Boucherville, AUGUSTIN DELISLE, écuyer, N. P.

Agent à Sorel, M. DUPLESSIS, écuyer, N. P.